

DIRECTION DES  
LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'Urbanisme et  
de l'Environnement

ARRETE N° 3733 DU 27 DEC. 2005

Portant approbation du document d'objectifs du  
Site Natura 2000 n° FR2100226  
« Pelouses du sud-est haut-marnais »  
N° Régional 15

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.414-8 et suivants relatifs aux documents d'objectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2001 portant création du Comité de Pilotage du site Natura 2000 «Pelouses du sud-est haut-marnais» ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 18 octobre 2005 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

**ARRÊTE :**

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100226 (n° régional 15) «Pelouses du sud-est haut-marnais» est approuvé.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.414-11 du Code de l'Environnement, ce document est tenu à la disposition du public en Mairie des communes de CHASSIGNY, MAATZ, MONTSAUGEON, PRAUTHOY, SAINT-BROINGT-LE-BOIS, VAUX-SOUS-AUBIGNY.

Ce document est également consultable à la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne.

Article 3 : M le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, M. le Sous-préfet de Langres, M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne, MM. les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du Comité de Pilotage et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 27 DEC. 2005

Pour le Préfet, ~~le~~ par délégation,  
le Secrétaire Général de la Préfecture

Thierry DEVINEUX